

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024

MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



MOTO-CLUB : TEAM MENOU MOTO CROSS

E-MAIL : toulmonde0015@orange.fr

TÉLÉPHONE : 06 84 43 91 16

ORGANISATEUR TECHNIQUE : TOULMONDE Pascal

N° D'ÉPREUVE FFM : 739

DATE : 15/06/2024

LIEU : SAINTE MENEHOULD

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LAROSE Didier	Licence : 014513
Président du Jury ou Arbitre*	DANEL Ludovic	Licence : 069748
Membre du Jury	DECOSTER Frédéric	Licence : 412009
Membre du Jury	DELANDY Jean Noël	Licence : 008177
Commissaire technique responsable	HARTZ S	Licence : 176183
Responsable du chronométrage	MAIERHOFER Morgane	Licence : 362568

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
Championnat 50 Grand Est	6	8	50cc	
QUAD Grand Est	16		250cc 2T ou 4T à 525cc 2T ou 4T	
Side Car Grand Est	15/17		350cc 2T à 750cc 2T < 1000 4T	15 an passager / 17 ans Pilote
85 Espoir	12	15	85cc 2T, 150 4T	
Ligue 125	13		125 2T	
Ligue 250cc/450cc	13/15*		125cc 2T à 450 4T	(13* : 13ans 125cc 2T et 15 ans > 125 2T)
Trophée 450-	15,		250cc 2T, 300cc 2T 350cc 4T, 450cc 4T	
Trophée Vétérans	40		125cc 2T à 450cc 4T	

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☐ NON ☒ OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	NANJI Désiré	
Nombre de secouristes	12	Nombre d'ambulance(s) 2
Hôpital le plus proche	Sainte Menehould	Temps de trajet (en min) 5 mn

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Terrain Roland TOULMONDE	Longueur du circuit	1560
Adresse	SAINT MENEHOULD	Largeur minimum de la piste	5M
		Largeur de la grille	28
		Longueur de la ligne droite de départ	75
		Nombre d'OCP*	10
		*Officiels Commissaires de Piste	

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais :	54
En manche :	45

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais :	36
En manche :	30



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 30/03/2024

TEAM MENOU MOTO CROSS

18 rue de la Haute Maison
51800 SAINT-MENEHOULD
Tél : 06.84.43.91.16

VISA DE LA LIGUE

DATE: 25.04.2024

P.O. N. COSTICH
LIGUE MOTO GRAND EST

Maison Régionale des Sports
13 Rue Jean Moulin
54510 COMBLAINE
Tél : 03.83.18.87.68

VISA DE LA FFM

DATE: 16/05/2024

NUMÉRO: 24/0537



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmotosport.org
ffmoto.org